



Le Maire

Attaché aux liens que j'ai pu créer avec vous depuis 7 ans, je souhaite continuer à promouvoir cette proximité et ce dialogue au travers notamment des visites de quartier. Mises en place dès ma prise de fonction en 2008, celles-ci me permettent en effet d'être au plus près des problématiques concrètes de chaque quartier.

J'ai ainsi entrepris une nouvelle visite du quartier Gouraud le 26 septembre 2015 de manière à faire le point, avec vous, sur les sujets qui vous préoccupent et d'échanger autour des projets de la commune.

Ce rendez-vous m'a ainsi permis de dialoguer avec de nombreux habitants sur les sujets de votre quartier et sur la ville.

POINTS ÉVOQUÉS DANS VOTRE QUARTIER

• Nuisances

Des nuisances, sonores et liées à des stationnements abusifs, m'ont été signalées rues Chatrousse et Garnier. J'ai demandé aux services de la Ville concernés de s'assurer que les rappels à la réglementation soient bien respectés et de procéder à des verbalisations si cela s'avérait nécessaire.

• Traversée piétonne avenue Charles de Gaulle au droit de la rue du Château

Certains d'entre vous m'interrogent régulièrement sur le fonctionnement du carrefour Charles de Gaulle / rue du Château et notamment sur la sécurité de la traversée piétonne de l'avenue au droit de la rue du Château.

Le fonctionnement de ce carrefour, en 2 phases, est un fonctionnement normal quand il existe un tourne à droite de ce type. Les véhicules de la rue du Château peuvent donc aller tout droit ou à droite, même si le piéton est vert.

Les temps de feux ne pouvant être modifiés, la Ville a remplacé en mai dernier les panneaux A13B clignotants (« Attention piétons »), indiquant aux automobilistes qu'ils n'ont pas la priorité, par des panneaux de dernière technologie en LED et ce afin de permettre une meilleure visibilité.

• Stationnement zones résidentielle et commerciale

Alors que de nombreuses personnes me sollicitent sur la recrudescence et les problèmes du stationnement en double-file, il me paraissait important, avant d'envisager des dispositifs nouveaux, de rappeler les règles de stationnement déjà existantes dans les zones commerçantes à Neuilly. C'est ce que nous avons fait cet été et à la rentrée concernant la zone commerçante de l'avenue Charles de Gaulle.

Pour autant, de nombreuses réactions confirment la nécessité de revoir le zonage, et sans doute, de reconsidérer des dispositions qui ont été prises de longue date et qui peuvent, dans certains quartiers, être aujourd'hui inadéquates comme certains d'entre vous me le signalent.

C'est la raison pour laquelle j'ai rappelé aux services de police de maintenir les règles actuelles de tolérance concernant le stationnement des détenteurs de la carte résident dans la zone commerçante de l'avenue Charles de Gaulle et j'ai lancé un questionnaire et une concertation pour faire évoluer le plan de stationnement en veillant à répondre le mieux possible aux attentes de chacun et à l'intérêt de tous

• Parking Madrid

Certains habitants du quartier m'ont interrogé sur les raisons de la construction d'un parking avenue de Madrid. Pour mémoire ce parking de 450 places (réparties sur 4 sous-sol) a, entre autres, pour objectifs de répondre à la saturation du stationnement dans le quartier et d'anticiper la diminution du nombre de places sur l'avenue Charles de Gaulle, à moyen terme, avec le projet de réaménagement de la RN 13. Il pourra également être un élément d'ajustement pour faire face aux éventuelles évolutions du stationnement liées à la Fondation Louis Vuitton.

Les travaux préalables de dévoiement des réseaux (gaz, électricité, eau) ont débuté cet été et prendront fin en avril 2016. Les travaux propres à la construction du parking devraient ainsi avoir lieu entre avril 2016 et janvier 2018. Ceux-ci seront suivis d'un réaménagement de la voirie et des trottoirs.

En raison des travaux la station de taxi a été déplacée sur le rond-point Madrid et la station des bus 43 et 82, en direction du sud, a été déplacée 1 rue du Château.

Seules les problématiques générales sont consignées dans ce compte-rendu mais l'ensemble des points particuliers soulevés lors de cette visite (passage piétons rue Beffroy, feu place Gouraud, demande d'abribus rue du Château etc.) ont été transmis aux différents services concernés. Soyez donc certains que ces derniers assureront un suivi tout particulier des dossiers évoqués le 26 septembre.

À SAVOIR

• 167

Le 167 avenue Charles de Gaulle qui abrite aujourd'hui le centre technique municipal, une salle de spectacle et des logements sociaux, va faire l'objet d'une restructuration profonde. Cette opération de travaux qui se déroulera en deux phases devrait s'achever vers 2022.

Les objectifs de l'opération sont multiples : valoriser le foncier dans le quartier ; accroître le nombre de logements sociaux pour répondre aux objectifs de la loi SRU (de 148 logements aujourd'hui à 200 à la fin des travaux) ; regrouper les équipements publics ; restructurer et regrouper les services municipaux d'exécution.

Le projet présenté aux résidents et riverains du 167 au mois de septembre est disponible sur le site Internet de la ville à la rubrique « projets ».

• **Communication : vers une dématérialisation des supports d'information**

D'ici l'été la Ville installera une dizaine de panneaux électroniques d'information sur l'ensemble du territoire communal. Ces panneaux lumineux, situés à des points stratégiques de fréquentation, vous permettront de prendre connaissance d'une actualité municipale et pratique en temps réel, près de chez vous et par quartier puisque l'information pourra être adaptée en fonction des différents lieux.

Ces panneaux viendront en complément de la lettre d'information numérique mensuelle « Neuilly Actualité », du site internet, des comptes-rendus de visite de quartier qui vous parviennent dans vos boîtes à lettres, des comptes Twitter et Facebook de la Ville et de l'affichage dans les abribus et les lieux municipaux.

• **Mise en place d'une « brigade verte »**

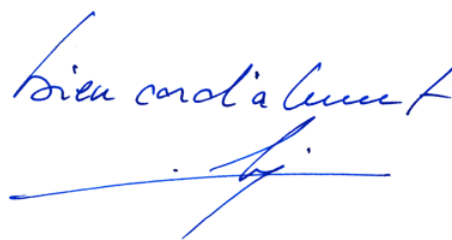
Face aux importantes nuisances et aux incivilités répétées d'ordre environnementales (déjections canines, dégradation d'espaces verts, dépôts sauvages et d'encombrants etc.) une « brigade verte », composée d'agents assermentés, a été mise en place en mai dernier.

Tout propriétaire qui ne respecterait pas la propreté de la rue risque ainsi une amende de 68 € et l'abandon sauvage de déchets sur la voie publique est quant à lui passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

La ville poursuit ses efforts en matière de sensibilisation et de mise à disposition de services aux habitants (sacs pour déjections canines, collecte gratuite des objets encombrants et des déchets électriques et électroniques, etc.) mais j'en appelle au sens de la responsabilité de chacun d'entre nous pour continuer à rendre Neuilly plus propre. Je vous rappelle également que vous pouvez signaler, au moyen de l'application « Neuilly voix publique », disponible sur Android et Apple store, toute anomalie de voirie constatée sur la voie publique.

Cette rencontre nous a permis d'aborder de façon constructive des dossiers importants intéressant une grande majorité de Neuilléens résidant dans le quartier Gouraud.

Je reste à votre disposition et à votre écoute pour continuer à améliorer la vie du quartier.



Jean-Christophe FROMANTIN

Pour contacter le Maire

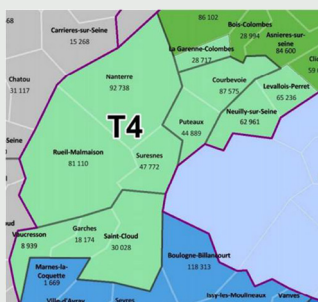
Permanence sans rendez-vous **le vendredi de 16h à 18h.**

mr.lemaire@ville-neuillysurseine.fr -  @jcfromantin -  Jean-Christophe Fromantin

Adresse postale : M. le Maire, Hôtel de Ville - 96, avenue Achille Peretti - 92522 Neuilly-sur-Seine

Cabinet du Maire : 01 40 88 88 88

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À LIRE SUR LE SITE *neuillysurseine.fr*



TERRITOIRE

Neuilly dans la métropole du Grand Paris

Au 1^{er} janvier 2016, Neuilly fera partie d'un territoire de 568 000 habitants regroupant 11 villes des Hauts-de-Seine. Le Conseil municipal du 15 octobre a émis un avis consultatif sur cette nouvelle configuration.



FISCALITÉ

Voteés par le conseil municipal en avril 2015, les taux de fiscalité à Neuilly demeurent très bas comparativement aux villes de même strate.



EXPOSITION D'ART CONTEMPORAIN

Aki Kuroda - Cosmogarden Du 17 octobre au 28 novembre 2015 Théâtre des Sablons

Déployée sur 520 m², l'exposition permettra d'explorer l'univers et les œuvres inédites de l'artiste japonais Aki Kuroda.

➔ Pour suivre l'actualité mensuelle de la ville, abonnez-vous à la lettre d'information numérique *Neuilly Actualité* : www.neuillysurseine.fr/newsletter

Et aussi :



www.neuillysurseine.fr



@Villedeneuilly



Ville de Neuilly



Appli Ville de Neuilly

INFORMATION À L'ATTENTION DES PRÉSIDENTS DE COPROPRIÉTÉ

Si vous souhaitez recevoir la *Lettre aux responsables de copropriété* numérique, abonnez-vous en ligne sur le site de la Ville www.neuillysurseine.fr/coproprietes